



## Contravention pour Telephonie au volant

Par **lilou68600**, le **06/12/2012 à 14:33**

bonjours, rnje voulait s'avoir si j'avais une chance de gagner en contestant mon amende car je n'avait pas mon téléphonne j'etais justement en route pour aller le recupere au café ou j'ai pris mon café le matin même, ce que le policier a pris pour un téléphonne etais enfaite qu'un téléphonne factice que je voulait donner a ma fille de 7 ans assise a l'arrière du vehicule

Par **Lag0**, le **06/12/2012 à 17:22**

Bonjour,rnVous pouvez toujours contester le PV tant que vous êtes dans les délais pour le faire.rnMais si vous n'avez pas d'élément sérieux à produire pour prouver que vous n'utilisiez pas votre téléphone, ou un autre, à la main en conduisant, cela va être difficile d'avoir gain de cause.

Par **lilou68600**, le **06/12/2012 à 17:31**

mais une attestation prouvant que j'avais oubliez mon telephone suffirrais tel plus relever detaillez de mon operateur

Par **Lag0**, le **06/12/2012 à 18:23**

Bonjour,rnComme je disais ci-dessus :rn"pour prouver que vous n'utilisiez pas votre

téléphone, **ou un autre**, à la main en conduisant"

Ce n'est pas parce que vous pourrez prouver que vous aviez laissé **un** téléphone au café que cela prouve que vous n'utilisiez pas un téléphone dans votre voiture.

Vous pouvez avoir plusieurs téléphones, dont un à carte (donc sans relevé) ou on peut vous en avoir prêté un...